



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie

Saint-Denis, le 6 juillet 2006

Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

Arrêté n° 06 - 2503 /SG/DRCTCV
Enregistré le 6 juillet 2006

portant modification de l'arrêté nommant les membres
de la Commission Locale de l'Eau du Sud de la Réunion

**Le Préfet de la région et du département de la Réunion,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-3 à L. 212-7 ;
- VU** le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application des articles L 212.3 à L 212.7 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE);
- VU** l'arrêté n° 95-2512/SG/DICV/3 du 11 octobre 1995 portant délimitation du périmètres du SAGE du Sud de la Réunion (SAGE-SUD), publié le 20 octobre 1995;
- VU** l'arrêté n° 96-1416/SG/DICV/3 du 14 juin 1996 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du sud de la Réunion ;
- VU** l'arrêté n° 01-1915/SG/DAI/3DU 23 juillet 2001 nommant les membres de la Commission Locale de l'Eau du Sud de la réunion;
- VU** la désignation effectuée par la délibération n° 25 du conseil municipal des Avirons en date du 10 février 2002 ;
- VU** la désignation effectuée par l'Assemblée Départementale du Conseil Général de la Réunion en date du 5 juillet 2004 ;
- VU** la désignation effectuée par la Société VEOLIA – Compagnie Générale des Eaux (CGE) en date du 26 juin 2006 ;
- VU** la désignation effectuée par l'Union des Consommateurs de la Réunion (UCOR) en date du 28 juin 2006 ;
- VU** la désignation effectuée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion (CCIR) en date du 3 juillet 2006 ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Réunion ;

.../...

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - L'article 1^{er} de l'arrêté 01-1915/SG/DAI/3DU 23 juillet 2001 susvisé est complété comme suit :

➤ Collège des représentants des collectivités territoriales

Représentants le Conseil Général

Titulaires: M. Willy TAN
M. Paul TECHER
M. Jean Jacques VLODY

Suppléants:
M. Willy CADERBY
M. Ary MONDON
M. Guy SORRES

➤ ***Représentant les Communes***

Commune des AVIRONS

Titulaire: M. Bénard ALEX
Suppléant: M. Michel DENNEMONT

➤ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations,

Représentant la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion

Titulaires: M. Christian MARDAYE
M. Serge MENHAK

Suppléants: -
M. Aziz AMODE

➤ ***Représentant les associations de consommateurs : UCOR***

Titulaire: Mme. Michèle LEBRETON
Suppléant: -

➤ **Représentant les distributeurs d'eau:**

CISE : sans changement

CGE :

Titulaire: M. Guillaume de ROUVROY

Suppléant: M. Emmanuel GAUTHIER

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet de Saint-Paul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Franck-Olivier LACHAUD